**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 59 (1979)

Heft: 2

**Artikel:** Les relations franco-suisses dans le domaine des services

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-886766

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les relations franco-suisses dans le domaine des services

Contrairement aux échanges commerciaux visibles, les relations bilatérales dans le secteur des services sont difficiles à identifier et ne se prêtent guère à l'étude. En effet, les statistiques, dans ce domaine, font pratiquement défaut, de nombreuses activités de service entrant par ailleurs dans la catégorie des « invisibles ». Comme d'habitude, notre enquête périodique portera sur les tendances dans les transports, dans le secteur des grands magasins et dans l'assurance qui constituent les principaux centres d'activité suisses en France dans le domaine des services.

Les tendances générales sont loin de présenter une identité de caractéristiques. Dans les transports, l'exercice 1978 était encore relativement correct, mais on s'attend à une dégradation des affaires en 1979 et 1980. — Dans les grands magasins, où notre observation se concentre sur l'une des grandes sociétés françaises dont la part prépondérante de capital est suisse, on assiste à un redressement remarquable d'une évolution marquée par le déclin jusqu'en 1977. — Quant aux assurances directes, elles ressentent à divers degrés l'assombrissement de la conjoncture générale. En plus, elles ont quelques raisons d'appréhender l'inauguration du « marché commun de l'assurance » prévue pour 1980. — Au total, si les entreprises de service suisses en France ont lieu de se féliciter de l'accalmie enregistrée sur le plan des relations monétaires, l'atonie générale des affaires, l'aggravation de la compétition et certains désavantages dus aux conditions réservées aux firmes étrangères forment l'arrière-plan d'un tableau d'ambiance où les zones d'ombres sont devenues prédominantes.

# Les transports

Parler de transports entre la France et la Suisse, c'est parler d'un déséquilibre traditionnel. Il est beaucoup plus marqué en termes de tonnage qu'en terme de prix. En 1978, le total du tonnage transporté entre la France et la Suisse s'est élevé à 7,72 millions de tonnes, dont 7,31 millions de tonnes (soit près de 95 %) dans le sens France-Suisse. Voici la répartition en pourcentage par mode de transport :

	1977	1978
Chemin de fer	27,0	30,8
Route	44,0	41,8
Eau	22,2	20,0
Oléoducs	6,8	7,3
Avion		0,1

A en juger par ces indications, le chemin de fer aurait très nettement gagné du terrain sur son principal concurrent, le camion. C'est sans doute ce que révèlent ces chiffres. Mais en réalité, il faut savoir que dans certains trafics « frontaliers », comme à l'occasion d'un grand chantier (autoroute, par exemple), d'importants tonnages (comme le gravier) peuvent se déplacer en très peu de temps de la route au rail ou du rail à la route sans que l'on puisse y attacher de signification autre que strictement locale.

Dans l'ensemble, les transporteurs estiment que l'évolution des transports entre la France et la Suisse ne présente pas, au cours des premiers mois de 1979, de relief bien précis. Les volumes sont stagnants. Mais en fin de compte, il se pourrait bien que les contrats portant sur des échanges de transport avec la Suisse soient plus solides que certaines affaires conclues avec d'autres partenaires étrangers et dont l'exécution est devenue incertaine. En tout état de cause, le transporteur opère généralement en dernier au bout d'une chaîne de différents stades d'exécution d'une commande internationale. Jusqu'ici, certaines maisons ont continué à prospérer grâce à des contrats anciens. Dans la mesure où les carnets de commande ne s'étoffent pas rapidement dans l'industrie, les transporteurs pourraient se voir confronter à une baisse d'activité inquiétante dans les six mois. Dans l'hypothèse d'une telle évolution que les perspectives relativement sombres de l'économie mondiale n'excluent nullement, les relations de transport franco-suisses, font remarquer les professionnels, conserveraient une certaine stabilité du fait du degré élevé et inchangé de dépendance de l'économie suisse d'approvisionnements extérieurs.

### Les grands magasins

Dans ce secteur où les intérêts suisses sont pratiquement concentrés dans l'un des grands groupes français, la conjonction d'un effort de redressement sur le plan de la gestion et d'une demande en légère progression de la clientèle a permis le rétablissement d'une situation bénéficiaire après plusieurs exercices déficitaires. 1978 s'était pourtant trouvé chargé de dépenses exceptionnelles au niveau des pertes et profits du fait des mesures d'allègement des charges qu'il avait fallu prendre. Il s'agissait notamment de la fermeture d'importantes unités de vente à Créteil et à Caen et de l'annulation du projet d'ouverture d'un grand magasin à la Défense. Au prix d'une gestion rigoureuse et de mesures incisives, l'équilibre financier vient d'être rétabli dans ce groupe. Au cours du premier trimestre 1979, la progression des ventes était de l'ordre de 14 pour cent par rapport à 1978. Le maintien du chiffre d'affaires à une telle hauteur par rapport à l'exercice précédent devrait permettre au groupe de consolider les résultats obtenus et d'envisager le versement d'un dividende, ce qui n'avait pas été le cas pour

#### Les assurances

Tout comme les autres activités économiques suisses en France, celle des maisons d'assurances subit bien évidemment tous les effets de la conjoncture française... et en plus l'inconvénient d'être des étrangers sur la place, handicapées à l'occasion par les variations monétaires. Si l'année 1978 était médiocre à mauvaise pour l'ensemble de l'assurance directe en France, il en était bien entendu de même en ce qui concerne la douzaine de compagnies suisses implantées sur le marché français. L'une des plus grandes d'entre elles, au lendemain d'un exercice difficile, avait d'ailleurs à faire face à une grève d'un mois du tiers de son personnel dont l'effet était de perturber profondément l'ensemble des services.

Un ralentissement très net des affaires s'est dessiné dans la totalité des branches et les compagnies suisses que nous avons interrogées font état d'un déclin de la demande qu'elles attribuent à la marche générale des affaires.

En ce qui concerne le risque matériel, la concurrence s'est considérablement renforcée et l'on assiste actuellement à une « certaine surenchère à la baisse » en matière de primes. C'est le cas tout particulièrement en ce qui concerne le « risque industriel » où l'on parle d'un véritable « dumping ». — L'assurance-vie connaît un marché plutôt maussade bien qu'en début d'année l'ensemble des sociétés con-

naisse une augmentation de la rentrée de primes de quelque dix pour-cent. Mais cela provient pour l'essentiel de l'adaptation des contrats au coût de la vie. En effet, au cours du premier trimestre, le nombre des polices nouvellement conclues était même en baisse de 0,5 pour-cent par rapport aux mois correspondants de 1978. Si le marché de l'assurance collective (groupe) marche bien — l'une des grandes compagnies suisses signale même le doublement (exceptionnel) de son chiffre — la concurrence s'est fortement exacerbée dans ce secteur également.

A partir de 1980, le marché commun de l'assurance deviendra une réalité dans la Communauté. Anglais, Néerlandais, Italiens, Allemands... seront considérés comme des nationaux dans la profession de l'assurance. Les Suisses resteront à l'écart des avantages de cette innovation. Ce n'est pas sans quelque appréhension qu'ils envisagent cette perspective. En effet, ils seront pratiquement les seuls « étrangers » sur le marché, c'est-à-dire les seuls à subir les contraintes françaises réservées aux étrangers. Citons parmi celles-là l'obligation de déposer la totalité des réserves techniques à la Caisse des dépôts et consignations. Par rapport à leurs concurrents, ce sera un alourdissement de la gestion. Mais vis-à-vis du client français, c'est peut-être aussi une sécurité mieux assurée, voire un argument qui peut avoir son poids.



